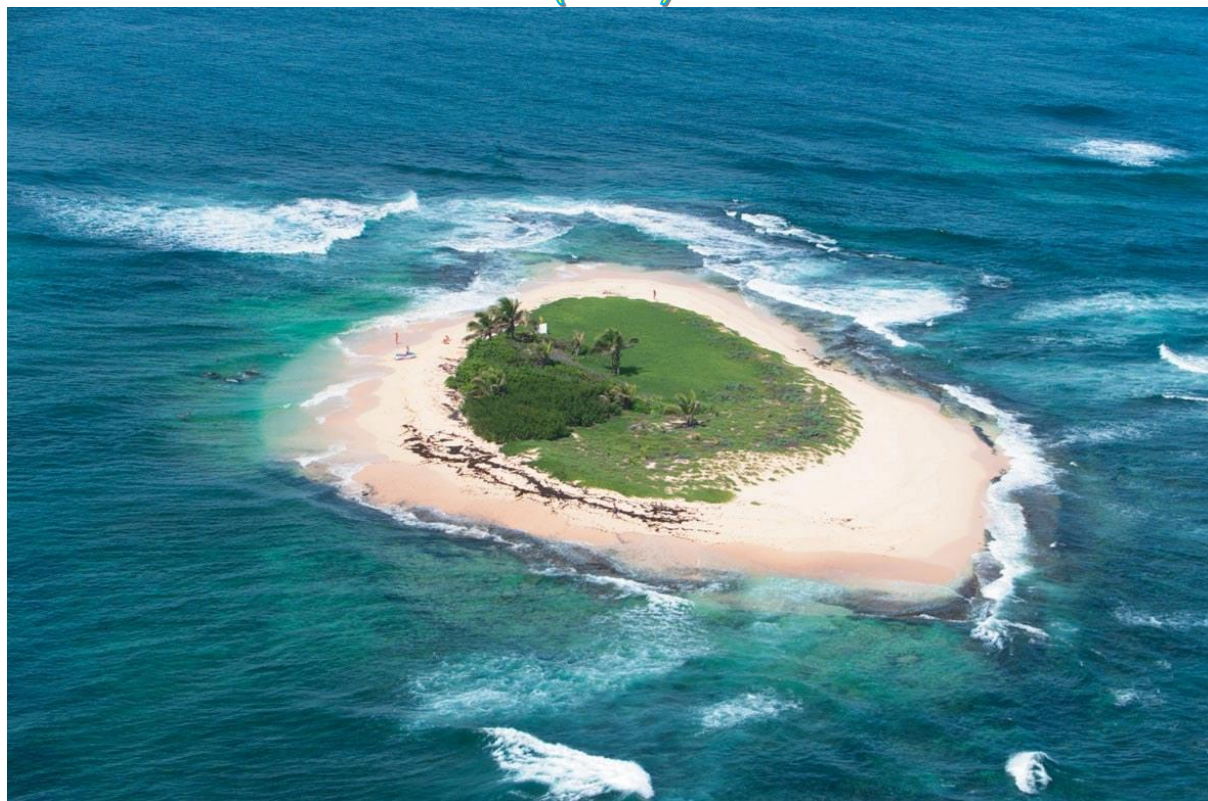


AUTOUR DES JEUNES CYCLISTES DE MARTINIQUE
6^{ème} EDITION
(2018)



(LE LOUGAROU LE ROBERT)

GUIDE TECHNIQUE

Vendredi 16 Février 2018 : 13h30 Départ Collège 3 étape contre la montre

Samedi 17 Février 2018 : 13h30 Départ Ets Merine étape en ligne

Dimanche 18 Février 2018 : 13h15 Départ Collège Paul SIMPHOR étape en ligne

JEUNESSE CYCLISTE 231

Four - à - Chaux

97231 LE ROBERT

CONTACT : Patrick NORESKAL 0696 34 60 60

« LE TALENT N'EXISTE PAS »

JEUNESSE CYCLISTE 231

AUTOUR DES JEUNES CYCLISTES DE MARTINIQUE

BENJAMINS-MINIMES-CADETS

16 & 18 Février 2018

REGLEMENT PARTICULIER

6^{ème} EDITION

(Sous la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme)

Préambule :

Le comité d'organisation de la Jeunesse Cycliste 231 patronne Autour des Jeunes Cyclistes Benjamins, Minimes et Cadets.

Cette épreuve est basée sur l'esprit d'équipe, l'excellence, l'exemplarité et le fair-play afin de promouvoir le cyclisme Martiniquais.

Parrains :

Autour des Jeunes Cyclistes de Martinique

Catégories : Benjamins, Minimes et Cadets sera parrainé par : Christopher BELLEMARE

PARTICIPATION :

Cette compétition cycliste inscrite au calendrier du comité régional de Martinique est ouverte aux coureurs de la catégorie Benjamins, Benjamines, Minimes, Minimes Filles, Cadets et Cadettes jour de course, réglementairement licenciés FFC.

ENGAGEMENT :

Un droit d'engagement forfaitaire de 20,00€ par coureur, sera réclamé lors de l'inscription fixe le 09 Février 2018 avant 12 heures. Les inscrits ne prenant pas le départ seront amendé de 10,00€. Cette compétition est régie par les règlements en vigueur de la FFC.

Le barème des pénalités FFC est le seul Applicable.

REUNION TECHNIQUE ET PERMANENCE

Une réunion des directeurs techniques ou représentants du club aura lieu le vendredi 16 février 2018 au local du club au Miramar Route du Port 97231 Le Robert

La remise des dossards se tiendra au local du club ainsi que la signature

DISTANCE

1^{ÈRE} étape Vendredi 16 Février 2018 soit 06kms contre la montre départ collège 3 et arrivée Chapelle Villarson (l'après midi).

2^{ème} étape Samedi 17 Février 2018 soit 10kms Etape en ligne départ et arrivée Four à Chaux (l'après midi).

3^{ème} étape Dimanche 18 Février 2018 soit 70kms étape en ligne départ et arrivée collège Paul SYMPHOR (l'après midi).

CONTRÔLE :

La régularité de l'épreuve sera sous le contrôle d'un d'arbitre. Le coureur devra être muni de sa licence et pièce d'identité et devra obligatoirement émarger la feuille de présence avant chaque départ au plus tard un quart d'heure avant le départ de la course. L'épreuve contre la montre avec des vélos traditionnels uniquement. Un dernier contrôle du matériel se fera sur la ligne de départ au moment de l'appel.

COURSE EN LIGNE :

Une zone au départ est mise en place pour le stationnement des directeurs sportifs.

Les coureurs devront se présenter au contrôle des braquets pas équipe.

Après l'appel des coureurs et le départ, à l'endroit mentionné sur le programme officiel.

L'ordre de marche des véhicules en course est celui défini par le règlement FFC.

CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL :

Une zone de départ les coureurs devront se présenter aux opérations de contrôle des vélos et de braquet ainsi que pour la signature 15 minutes avant l'heure de leur départ. Le braquet est Cadets minimes

L'ordre de départ des concurrents se fera par tirage au sort effectué le vendredi Soir qui précède l'épreuve. Le premier départ sera donné à 15h00 (selon d'engagés). Le départ se fera tenu sur la rampe de lancement prévu à cet effet. Chaque concurrent devra se présenter avec un vélo traditionnel sans casques spéciaux CLM, sans ajout de prolongateurs, ni cornes sous peine de se voir interdire le départ. Toutefois les roues (sous réserve qu'elles sur la liste réglementaire de la FFC et au braquet réglementaire) seront autorisées.

CONFORMITÉ ET VÉRIFICATION DES BRAQUETS

A la fin de chacune des épreuves (En ligne, Contre la Montre), les 10 premiers coureurs des catégories, doivent se diriger directement dans la zone préalablement identifiée pour vérifier la conformité de leur braquet.

SERVICE MEDICAUX :

Un service de premiers soins et d'ambulanciers sera disponible sur place pendant la durée des épreuves.

VEHICULES SUIVEURS :

Tous les monospaces sont interdits à l'échelon course. Ils devront se tenir à la dernière place des véhicules techniques. Les véhicules du médecin de la course suivront le peloton principal et sera positionné à la demande des arbitres de bord, s'arrêtera et remettra les dossards des coureurs ayant abandonnés. Une ambulance assurera les secours au cours de l'épreuve.

PARCOURS :

En cas d'accident ou d'incident de fausser le déroulement de la course, le président du jury des arbitres en accord avec le directeur de course et après avoir averti le chronométrateur peut décider :

- 1) De modifier le parcours*
- 2) De déterminer une neutralisation temporaire de la course.*
- 3) D'annuler une partie de l'épreuve ainsi que tous les résultats des classements intermédiaires disputés préalablement sur cette partie et de redonner un nouveau départ à proximité du lieu où la course a été interrompue.*
- 4) De conserver les résultats acquis et de redonner un nouveau départ en tenant compte des écarts enregistrés au moment de l'incident.*

RAVITAILLEMENT :

Le ravitaillement des coureurs ne sera possible qu'après le 40kms, une zone de ravitaillement à pied sera mise en place entre le 40kms et 20kms.

Trois possibilités de ravitaillement :

- 1) Si peloton groupé : uniquement par les accompagnateurs et à pied.*
- 2) Si échappée (+10 coureurs) : uniquement accompagnateurs à pied.*
- 3) Si échappée (10 coureurs) : à partir de la voiture du directeur sportif à l'arrivée du groupe avec l'accord des arbitres.*

Le président de jury des arbitres aura autorisation de modifier ces critères en fonction des conditions de course et conditions climatique. Dans les étapes en ligne, il sera ouvert suivant les notations apportées sur le parcours avec les points d'ouverture et fermeture en fonction du kilométrage.

DISCIPLINE ET RESPONSABILITE :

Toutes les étapes seront disputées sous le règlement de la FFC. Les arbitres ainsi que l'organisateur à exclure des classement tout coureur auteur d'une faute grave (comportement inapproprié, injures envers les arbitres, que cette faute émane du coureur ou de son entourage).

Chaque coureur participe à ses propres risque et périls. L'organisateur décline toute responsabilité. Les directives des officiels doivent être respectées. Le code de route est de vigueur.

ATTENTION

L'absence au protocole d'un coureur concerné par la remise de récompense sera sanctionnée d'une pénalité en temps au classement d'une pénalité en temps au classement général et selon le barème FFC, si le club leader du classement par équipe ne présente pas au moins trois coureurs sur le podium protocolaire, il se verra infliger une pénalité en temps et selon le barème FFC.

CEREMONIES PROTOCOLAIRES

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC. Les coureurs méritants devront obligatoirement se présenter à la cérémonie protocolaire de chaque étape en tenue de course du club (CUISSARD ET MAILLOT), sans casquette, sans bandeau, sans lunettes fumées ou soleil est interdit pendant la remise de récompense.

Pour la remise des récompenses dans un délai maximum de 15 minutes après l'arrivée. A leur descente du podium, ils devront se montrer disponibles à l'égard des journalistes souhaitant les interviewer ou photo (fair-play)

SECURITE ET DEPANNAGE :

Le code de la route doit être respecté ainsi que toutes les autres consignes données avant le départ.

Les coureurs et officiels sont tenus de maintenir la propreté des sites et itinéraires empruntés. Le dépannage a l'arrêt, à droite de la chaussée.

RECLAMATIONS :

S'il y a lieu, les réclamations se feront par écrit par le ou les coureurs ou par le directeur sportif responsable dans les délais suivants :

- 30 minutes maxi après l'affichage en ce qui concerne les classements
- 30 minutes maxi après l'arrivée pour le reste.

FORCE OBLIGATOIRE DU REGLEMENT :

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance de ce règlement particulier et qu'il en accepte tous les articles. Les points non évoqués dans le présent règlement seront traités conformément aux règlements généraux de la FFC.

Le contrôle sportif de la course est placé sous l'autorité du président du jury des commissaires désigné en application des règlements de la FFC.

ACCORD GENERAL :

Le fait d'être engagé implique que chaque concurrent a pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes.

DETAILS TECHNIQUES

Autour des Jeunes Cyclistes est une compétition qui se déroule sur 3 journées, entre le 16 au 18 février 2018, réservées aux coureurs de la catégories Benjamins F et G, Minimes Fet G, Cadets F et G détenteur de la licence de cette catégorie, inscrites au calendrier du Comité Régional Cyclisme FFC de MARTINIQUE.

Organisation : JEUNESSE CYCLISTE 231

Collège des Arbitres :

- °°Président Jury : Pierre AYASSAMI
- °°1^{er} Arbitre : Anne Alice FEVAL
- °°2^{ème} Arbitres : Moreno GABRIEL REGIS
- °°Juge : Thierry FERDINAND
- °°Chrono : Alain BABIN

Récompenses :

Vendredi 16 Février 2018

Etape contre la Montre individuel

12h30 Rendez-vous Collège 3

14h00 Départ 1^{er} coureur

Minimes F	Minimes G	Cadets	Cadettes
1) Coupe	Coupe	Coupe	Coupe
2) Coupe	Coupe	Coupe	Coupe
3) Coupe	Coupe	Coupe	Coupe

Samedi 17 Février 2018 Etape en ligne

12h00 Rendez-vous Ets Merine

13h45 Départ : 1^{er} Groupe Minimes G et F

14h30 Départ : 2^{ème} Groupe Cadets et Cadettes

16h45 Remise des prix

Minimes	Cadets
1) Coupe	Coupe
2) Coupe	Coupe
3) Coupe	Coupe

Dimanche 18 Février 2018 Etape en ligne

12h00 Rendez-vous Collège Paul Symphor

13h30 Départ : 1^{er} Groupe Benjamins et Benjamines

14h30 Départ : 2^{ème} Groupe Minimes G et F

15h30 Départ : 3^{ème} Groupe Cadets et Cadettes

16h30 Remise des prix

Minimes F	Minimes G	Cadets	Cadettes	Benjamins
1) Coupe	Coupe	Coupe	Coupe	Coupe
2) Coupe	Coupe	Coupe	Coupe	Coupe
3) Coupe	Coupe	Coupe	Coupe	Coupe

Classement Général

Minimes F	Minimes G	Cadets	Cadettes
1) Coupe	Coupe	Coupe 60,00	Coupe
2) Coupe	Coupe	Coupe 40,00	Coupe
3) Coupe	Coupe	Coupe 30,00	Coupe
4)		20,00	
5)		10,00	

**AUTOUR DES JEUNES CYCLISTES DE MARTINIQUE
JEUNESSE CYCLISTE 231
(LE ROBERT)**

PROGRAMME OPERATION PRELIMINAIRES

Vendredi 16 Février 2018

1^{er} Etape Contre la Montre

DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE :

13h00 Accueil du jury des arbitres

13h10 Ouverture de la Permanence sportive & Signature

**Vérification des licences par le collège des Arbitres

**Remise du livret technique

13h45 Ouverture de la cérémonie de course par le Président & le collège des Arbitres

14h00 Départ

**Cadets et Cadettes

**Minimes G et F

Protocole : 16h45 Service des Sports du ROBERT

Samedi 17 Février 2018

2^{ème} Etape en ligne

12h00 Accueil du jury des arbitres

12h10 Ouverture de la Permanence sportive & Signature

12h45 Ouverture de la cérémonie de course par le Président & le collège des Arbitres

13h45 Départ

**Cadets G uniquement 2 Tours de circuits

**Minimes G uniquement 1 Tour de circuit

Protocole : 16h45 Ets MERINE Le ROBERT

Dimanche 18 Février 2018

3^{ème} Etape en ligne

12h00 Accueil du jury des arbitres

12h30 Ouverture de la permanence sportive & Signature

**Remise du livret technique

**Vérification des licences par le collège des Arbitres

12h45 Ouverture de la cérémonie & le collèges des Arbitres

13h15 Départ

**1^{er} Cadets et Cadettes 25 tours / **2^{ème} Minimes G et F 20 Tours / **3^{ème} Benjamins G&F 6 Tours

Protocole : 16h45 Collège Paul SYMPHOR du ROBERT